

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes BLIN, CORMIER, VANDEWALLE,
et Mrs AVENEL, BRISSET, BUAILLON, DE SEROUX, LE POTIER,
LOONES, MERIGUET, MESSANT, MEZERETTE

Étais(en)t absent(s) excusé(s) :

Étais(en)t absent(s) : L. DEHAÏL

A été élu secrétaire de séance P. BRISSET

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Commune :

- Lecture du PV CM du 17 Novembre 2025
- Désignation secrétaire de séance
- Police Pluricommunale : conventions fourrières
- DECI : Devis pour accès mise à disposition mare le Long du Bois
- Décisions Modificatives
- Mandatement des dépenses en section d'investissement
- Point financier
- Bons ainés 2026
- Infos diverses
- Référents hameaux
- Questions diverses

44-2025 Police Pluricommunale : Conventions fourrières

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est parfois constaté sur la commune des véhicules en stationnement abusif, ou en mauvais état, sur le territoire communal. L'enlèvement se fait habituellement par le biais des services de gendarmerie.

La Police pluricommunale propose de déléguer cette tâche à deux fourrières automobiles et propose pour chacun une convention de délégation relative aux opérations de mise en fourrière, garde, restitution et vente de véhicules sur les communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas adhérer à ses conventions de délégations pour la mise en fourrière.
INDIQUE qu'en cas de besoin, le Maire fera appel aux services de la gendarmerie pour l'enlèvement de véhicule.

45-2025 DECI : devis aménagement accès pour mise à disposition étang Impasse du Long du Bois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 25-2025 relative à la mise à disposition de l'étang du terrain privé situé sur la parcelle ZA n°80, Impasse du Long du Bois, dans le cadre de la défense incendie.

L'emplacement a été validé par le SDIS et le propriétaire a donné son accord écrit.

Madame le Maire présente le devis de GUERIN TP pour la création d'un accès à l'étang comme réserve incendie. Le devis s'élève à 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

VALIDE l'emplacement de la parcelle ZA n°80 dans le cadre de la convention de mise à disposition gratuite à la commune d'un terrain privé, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie.

- Décide d'inscrire à la programmation 2026 du SIEGE les travaux d'effacement de la Rue des Mardelles pour un montant de 68 250 € de part communale.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents si besoin.
- Indique que les sommes seront inscrites au Budget de l'exercice 2026, si validation des projets par le comité syndical du SIEGE, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (Enfouissement EP et travaux sur EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (réseau télécom).

49-2025 Mandatement des dépenses en section investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 108 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui modifient l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 :

Par dérogation aux dispositions du I de l'article 1639 A du code général des impôts et du premier alinéa de l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales est reportée au 15 avril pour l'exercice 2010 et au 30 avril pour l'exercice 2011.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 261 407 € – 76505.11 = 184 901.89 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 46 225.47 € (25%). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2131 : Construction bâtiments publics : 29 525.47 € (BOUSSIN-LIEGEAS)

21538 Autre réseaux : 3 500 € (PTB)

2156 : Matériel incendie : 13 200 € (GUERIN TP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

50-2025 Bons repas des ainés 2026

Comme il en avait été échangé lors du Conseil Municipal du 17 Novembre dernier, Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de reconduire les bons repas, au restaurant de la Risle, pour les personnes âgées de plus de 65 ans résidant principaux dans le cadre du repas des ainés.

La possibilité de se rendre librement au restaurant, sans contrainte de date et avec les personnes de leur choix séduit une grande partie de nos ainés.

Après échanges les membres du Conseil Municipal souhaitent poursuivre à l'unanimité cette action en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans et proposent une formule repas d'une valeur de 22.00 €. Un bon sera remis à chaque personne concernée lors du café des seniors le vendredi 23 Janvier 2026 et à tout autre moment de l'année en mairie si indisponibilité.

La période pour bénéficier du repas sera du 2 février au 30 octobre de l'année 2026. La facturation pourra être présentée en deux fois.

Infos diverses :

- Point sur la réunion de pilotage de la police pluricommunale du 18/12/2025.
- DECI : les travaux d'accès à la mare de Launel vont débuter prochainement.
- Point financier travaux église, montant des travaux, des subventions et de la souscription, reste à charge pour la commune d'environ 45 000 €.
- Mauvais état de la Rue de la Gare, projet en lien avec l'INSE à envisager pour 2026.
- Panne de chauffage à la maison des association, possibilité d'achat d'un radiateur électrique en cas de besoin. Travaux à voir avec l'INSE dans le cadre de la mise à disposition des locaux du centre de loisirs.
- Pas d'augmentations des taxes communales depuis 2011.
- Distribution du bulletin municipal et calendrier de collecte des OM 2026 semaine 51.
- Fermeture mairie du 22 décembre au 04 janvier inclus.
- Cérémonie des vœux du Maire le 16 Janvier à 18h00.
- Café des ainés le 23 Janvier de 9h30 à 11h00
- Projection des photos aériennes 2025.

Référents Hameaux :

- Réparation des abris bus en cours par Rémy
- Panneau d'affichage retiré au Gacel
- Nettoyage du monument aux morts, peinture à prévoir
- Nids de frelons dans un terrain privé à l'entrée d'Ambenay signalé au propriétaire, le nécessaire est fait
- Candélabre endommagé et retiré Rue Arthur Lebon
- Passages de trottinettes le soir
- Plateforme de tri propre

Le secrétaire de séance,
Pierre BRISSET



Le Maire
Sylvie CORMIER

